

• Figures

AUDIT

RAPPORT DU
COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE AB LOC SARL EN SAS

14 NOVEMBRE 2024

.FIGURES AUDIT

RCS Nanterre : 924 862 709
6, Boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

Représenté par Madame Anne AUBERT,

Commissaire à la transformation,
Inscrite à la CRCC de Aix-Bastia sous le numéro 1100092907

SARL AB LOC

**Représentée par son gérant,
Monsieur Americo FERNANDES**

R.C.S. 389 481 367 Aix-en-provence
BP 70550, 1 AVENUE HENRI MOURET
13100 AIX-EN-PROVENCE

Aux Associés,

En ma qualité de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 13 novembre 2024, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Comptes annuels au 31/12/2023

Les derniers comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le cabinet d'expertise comptable CEGEC SA (SIRET 062 803 531 00052) situé au 19 Place Sébastopol 13004 MARSEILLE. Ces comptes annuels ont fait l'objet d'une attestation de présentation par l'Expert-Comptable Monsieur Eric Saint Germain et le président de la société d'Expertise-comptable Monsieur Bernard CIONINI. Les travaux du

cabinet ne constituaient pas un audit et à l'issue de leur mission de présentation, ils n'ont pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels 2023.

Les comptes annuels présentent des capitaux propres positifs de 1 122 044 € après constatation d'un résultat net positif de 302 779€ dégagée dans le cadre de votre activité 2023.

Les actifs étaient composés :

D'immobilisations incorporelles pour :	1 211 862 €
D'immobilisations corporelles pour :	954 077 €
D'autres immobilisations financières pour :	48 880 €
De stock de marchandises pour	185 315 €
De créances clients et autres créances pour :	393 456 €
Des Valeurs Mobilières de Placement pour :	9 738 €
Des Disponibilités pour :	435 054 €
Des charges constatées d'avance pour :	5 338 €

Les dettes étaient composées :

Emprunts et dettes assimilées pour :	905 055 €
De dettes fournisseurs et comptes rattachés pour :	528 915 €
D'autres dettes pour :	464 232 €

Au 31/12/2023 le résultat se décompose comme suit :

Un résultat d'exploitation positif de :	417 442 €
Un résultat financier négatif de :	- 50 692 €
Un résultat exceptionnel positif de :	32 487 €
Un Résultat Net positif de :	302 779 €

2. Mission du Commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Mon équipe s'est par ailleurs entretenue avec l'expert-comptable EGE SA pour confirmer ces éléments.

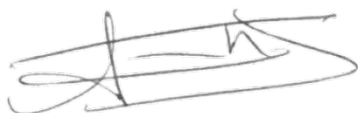
Nous avons obtenu de votre part, le 13/11/2024, une confirmation écrite selon laquelle, à votre connaissance, aucun élément susceptible de remettre en cause les données comptables de cette société n'est intervenu depuis les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2023. Document confirmant également tous les éléments significatifs.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait, à Aix-en-Provence,

Le 14 novembre 2024.



Anne AUBERT

Commissaire à la transformation

Inscrite à la CRCC de Aix-Bastia sous le numéro 1100092907